



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Marais du Bec d'Ambès »

Compte rendu du groupe thématique agriculture du 15/12/2011

1. Organisation / présentation

➤ 23 personnes présentes (Cf. liste de présence à la fin du compte-rendu)
Début de la réunion à 18h

Un questionnaire agricole à destination des agriculteurs est distribué.

Madame Korjanevski, adjointe au maire d'Ambarès et Lagrave et représentante du président du Conseil Général de Gironde, ouvre la réunion en accueillant les participants et expliquant que la ville d'Ambarès, associée aux communes de St Vincent de Paul, St Louis de Montferrand et Ambès, est porteuse de l'élaboration du document d'objectifs dont l'animation sera ensuite confiée très certainement à la CUB.

Un tour de table pour présentation des personnes présentes est réalisé.

Madame Korjanevski passe ensuite la parole au bureau d'études.

La Sarl Rivière-Environnement (bureau d'études) présente une diffusion power point servant de support à l'animation de la réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du bureau d'études Rivière-Environnement
- Présentation de l'outil et de la démarche Natura 2000 :
 - Origine (directive Habitat 1992 intégrant les sites directive Oiseaux 1979)*
 - Transcription dans le droit français*
 - Mise en œuvre avec le DOCOB, régime préventif et gestion contractuelle*
 - Les grandes étapes d'un DOCOB*
 - Les résultats attendus du DOCOB*
- Présentation des démarches effectuées sur le site :
 - Pré-diagnostic DREAL Aquitaine en 2007*
 - DOCOB débuté au printemps 2011*

*Inventaires de terrain été 2011
Actualisation du diagnostic en cours*

- Présentation globale du site :

Caractéristiques générales :

Périmètre provisoire proposé par la France (2204 ha) et périmètre d'étude (2850 ha), 4 communes concernées (Ambès, Ambarès, St Louis, St Vincent), un grand ensemble de milieux humides, contexte réglementaire existant (PPRI, PLU, SAGE estuaire,...), principales activités économiques (agriculture, industrie lourde en limite de site, exploitation sable/grave), principaux usages (chasse, pêche, randonnée, base de loisirs, ...)

La co-gestion du site par les acteurs (présentation des gestionnaires et usagers)

Cartographie du périmètre d'étude

Cartographie de l'occupation des sols

Résultats des inventaires écologiques

- L'agriculture, principale gestionnaire du site

Présentation générale de l'agriculture sur le site (70% du site, ...)

Cartographie des surfaces agricoles par type sur le site

Cartographie (à compléter avec les participants) des exploitations

Une presque île de moins en moins agricoles : graphiques des RGA de 2000 montrant la baisse du nombre d'exploitations, l'augmentation de la taille des exploitations et la baisse de la SAU par commune de 1979 à 2000

Cartographie de l'évolution des surfaces agricoles entre 2006 et 2011

L'élevage

Cartographie des surfaces prairiales (fauche, pâture sur le site)

L'élevage activité historique fragilisée (l'élevage sur les marais, discussion sur le nombre d'exploitations recensées dans le pré-docob, contexte économique, perspectives, discussion)

La céréaliculture

Cartographie des surfaces céréalières sur le site

La céréaliculture, une activité pérenne (discussion)

L'agriculture et la gestion de l'eau (élevage, céréaliculture, liens entre gestion de l'eau et activité agricole)

Interrelations entre agriculture et patrimoine naturel

Les grands enjeux en lien avec l'agriculture :

Sauver l'activité d'élevage : maintenir/restaurer les surfaces de fauche et les surfaces de pacage en milieu humide, assurer une gestion de l'eau compatible avec la biodiversité ; améliorer les performances environnementales de la céréaliculture.

- Présentation de la suite des démarches d'élaboration du DOCOB

Diffusion des comptes rendus des groupes thématiques

Concertation des groupes thématiques pour définition des enjeux et objectifs au et définition des actions de gestion (début et fin printemps 2012)

Finalisation DOCOB été 2012.

2. Discussions

Les participants sont invités à prendre la parole tout au long de la réunion avec des arrêts spécifiques sur les diapositives spécifiques à l'agriculture.

Remarque préalable : Nous n'avons pas toujours pu préciser quel intervenant prenait la parole, les auteurs de certains commentaires résumés en suivant ne seront donc pas cités. Nous vous prions de nous en excuser.

✓ Au sujet de la cartographie des surfaces agricoles sur le site, il est fait remarquer par M. De St Léger (exploitant et Chambre d'agriculture) que la palus de Sabarèges présenté comme prairie fauchée est en fait une surface en jachère qui a été exceptionnellement fauchée en 2011 dans le contexte de pénurie de fourrage due à la sécheresse.

Il s'agit donc en réalité plus d'une friche qui doit être entretenue (conformément à la réglementation sur la jachère) que d'une prairie de fauche.

M. Bourdens précise que les jachères doivent être entretenues par broyage en dehors de la période du 10/05 au 26/06, elles ne peuvent en principe être fauchées.

✓ Lors de la présentation de la diapositive sur les sièges d'exploitation, il est demandé aux participants de corriger la cartographie présentée.

Il est fait état du château Bacon, siège d'un élevage de chevaux et non pas d'une exploitation viticole, de la présence de 3 viticulteurs à Mondion et d'un autre à Peychaud, de l'élevage de la ferme du Canard, d'un autre prêt du Grand Marais à St Vincent de Paul avec un exploitant habitant à Bouliac.

Hors périmètre d'étude (en limite), il est également noté la présence d'un verger important le long de la Dordogne.

M. De St Léger précise que la palus de Sabarèges accueille les surfaces en jachère de deux exploitants des Landes.

M. De St Léger a également en propriété sur cette palus une surface de 7 ha de jachère (autrefois exploitée en maïs, mais la culture a été abandonnée du fait des dégâts causés par les ragondins).

La CUB (service aménagement) a lancé une étude agricole (réalisée par la Chambre d'agriculture) qui fait un recensement des exploitations agricoles à la parcelle.

M. Bourdens de la Chambre d'agriculture propose au bureau d'études de lui fournir la liste actualisée des élevages sur le site, ce qu'acceptent volontiers les chargés d'études. Une demande par mail va être envoyée en ce sens.

✓ Concernant la cartographie des évolutions récentes des surfaces agricoles présentées, M. Moulon (exploitant agricole) fait remarquer qu'il n'y a pas eu de changements récents dans le marais des dessécheurs. Les terres en culture le sont depuis longtemps (avant 2006). Les prairies n'ont donc pas été retournées.

Cela sera corrigé par le bureau d'études.

Il est également fait remarquer que certaines prairies à l'Est du périmètre cartographiées comme prairies de fauche sont en réalité pâturées.

✓ Concernant les pratiques de fauche, il est discuté de la possibilité de regain. Il est évoqué qu'un regain est possible sur les bords de marais (l'humidité des sols permettant une repousse) ou sur les prairies semées.

Quant au pâturage sur les zones de marais, il est confirmé que 7 à 8 éleveurs font pâturer leurs bêtes sur le grand et petit marais. Ce sont quasiment les mêmes chaque année.

✓ Au sujet de la pérennité de l'activité d'élevage présentée comme nécessaire à l'entretien des milieux, la CUB va prochainement tenter de valoriser la production locale des éleveurs par l'achat de lait et de viande pour les cantines.

M. Moulon pense qu'il n'existe plus qu'une seule exploitation en élevage intensif (prairies+cultures pour nourrir le bétail), la sienne (et non 2, comme présenté sur la diapositive).

M. Bourdens apporte une précision sur la pratique de l'élevage. L'élevage extensif consiste à faire naître et vendre des veaux (très souvent en Italie). L'élevage intensif consiste à engraisser les bêtes. Dans ce cas, il faut que l'exploitation puisse avoir des cultures pour nourrir le bétail. La question des filières locales est donc plus délicate qu'il n'y paraît.

M. Beraud Sudreau, adjoint au maire St Vincent de Paul, explique les difficultés de l'élevage par un cours de la viande très faible (plus faible que le cours mondial).

M. De St Léger fait remarquer que la fermeture programmée de l'abattoir de Bordeaux pourrait accroître les difficultés de filière locale pour la viande. Il ajoute qu'un nouvel abattoir est toutefois prévu à Bègles.

M. Bourdens relativise quelque peu les difficultés grandissantes à venir pour l'élevage en citant l'exemple de groupements de producteurs locaux (signature du groupement des éleveurs girondins notamment, éleveurs du bazadais) qui s'en sortent mieux économiquement. Ces filières, certes aujourd'hui encore restreintes, seraient amenées à se développer.

✓ En ce qui concerne les pratiques céréalières, le bureau d'étude pose la question de la rotation des cultures.

M. De St Léger explique que la nouvelle PAC de 2013 va accroître les systèmes de rotation (obligation).

Pour des raisons économiques, la pratique de la rotation est déjà aujourd'hui pratiquée par les exploitants, les conditions climatiques entrent également en ligne de compte (beaucoup de blé cette année ; sécheresse). Toutefois, il ajoute que le maïs est incontournable au centre de la Presqu'île, car il s'agit de la culture qui s'adapte le mieux aux caractéristiques pédologiques et hydrométriques des sols.

Il recense 6 exploitations céréalières sur le site d'étude dont une qui est diversifiée (céréales, vigne, élevage).

Il s'agit de l'exploitation de M. Moulon, producteur de lait, qui produit des céréales exclusivement pour nourrir son bétail. Il ne vend pas les céréales qu'il produit. Il explique également qu'il tente de recourir de plus en plus à l'herbe pour nourrir ses bovins. Cette année très sèche l'a obligé à faire du Ray Grass et du trèfle sur les cultures.

M. Bourdens ajoute que des parcelles de culture des Landes ont été semées et irriguées après récolte du maïs ensilage pour fournir de l'herbe aux éleveurs.

✓ Au sujet de l'irrigation, Mme Arnaud, de l'Association Vivre avec le Fleuve, énonce que la sécheresse est problématique puisqu'elle augmente le taux de salinité de l'eau prise dans la Garonne et la Dordogne par les jalles, jalles qui servent ensuite à irriguer les cultures.

M. de St Léger confirme que les pivots d'irrigation captent l'eau des jalles, il n'y a pas de pompes souterraines.

L'association des amis des marais a déjà fait faire des relevés de salinité dans les lacs de tonne et les taux de sel se sont révélés très faible.

M. De St Léger évoque le fait que les nouvelles variétés de maïs ont besoin de moins d'eau (après la levée des semis).

Il est tenu compte du taux de salinité dans la gestion des vannes de prise d'eau des jalles.

Il ajoute au sujet des chiffres de prélèvement d'eau agricoles présentés sur le power point qu'il est possible que ces chiffres soient légèrement surévalués. En effet, il arrive que le compteur du pivot de l'exploitation de M. De St Léger tourne du fait de la présence d'eau dans le sol alors que l'installation est à l'arrêt.

✓ Le sujet de la crainte de voir les digues abaissées pour prévenir les inondations sur la CUB est évoqué à nouveau comme lors des précédentes réunions. Il est rappelé par les représentants agricoles que cela serait très néfaste à l'agriculture.

✓ Concernant les connexions hydrauliques entre les zones basses de marais et les zones cultivés et les potentiels impacts par pollutions diffuses des zones de marais à fort enjeu environnemental, M. De St Léger affirme qu'il n'existe pas de nappes phréatiques de surface en connexion avec les marais.

Les exploitations céréalières seraient en outre à un niveau topographique inférieur aux marais limitant les risques de diffusion des pollutions.

Selon M. Velasquez, ville de St Louis de Montferrand (conseiller)/société Linéenne de Bordeaux, Association des amis des marais, une eutrophisation peut être naturelle.

✓ A l'évocation de la possible substitution des prairies en déprise par la peupleraie (aujourd'hui très peu présente sur le site), M. Bourdens évoque le fait que cela est certainement plus favorable à l'environnement (biodiversité) que l'enfrichement définitif, la populiculture étant peu utilisatrice de produits chimiques (apports la première année) et permettant le développement de milieux patrimoniaux en sous bois telle que la mégaphorbiaie (en fonction de l'entretien réalisée).

M. Velasquez, M. Bourdens et d'autres interlocuteurs présents s'accordent toutefois à dire que c'est dans la mesure de la conservation d'une mosaïque de milieux et qu'une uniformisation du milieu par la populiculture correspondrait à un appauvrissement de la biodiversité du site.

✓ Un aparté est fait sur les espèces végétales et animales dites « nuisibles » et leur conséquence sur les cultures.

M. De St Léger évoque les corvidés, en expansion sur la presqu'île (corneilles notamment), comme destructeurs de semis. Les sangliers et ragondins qui prospèrent sur la presqu'île font également des dégâts dans les cultures de maïs.

Il est également noté une augmentation forte de la présence d'une espèce protégée (sans incidence sur l'agriculture), le milan noir.

✓ Concernant l'évocation de l'enjeu lié à l'amélioration des performances environnementales de la céréaliculture, M. Bourdens rappelle que même hors du cadre des MAEt (mesures agro environnementales territorialisées), les performances environnementales des cultures céréalières sont en continuelle augmentation et la tendance va demeurer avec le plan Ecophyto 2018 notamment.

Le maïs tant décriée est d'ailleurs selon la chambre d'agriculture la plante la moins utilisatrice de produits phytosanitaires. Les problématiques seraient plus liées à l'utilisation de désherbants.

Encore que M. De St Léger affirme qu'un seul traitement en herbicide dès le début de la pousse de la plante (maïs) suffit contrairement à la vigne notamment.

M. Beraud Sudreau propose au bureau d'étude qui l'accepte de changer l'intitulé de l'enjeu « améliorer les performances environnementales de la céréaliculture » par « « améliorer les performances environnementales de la céréaliculture et de la viticulture » ».

En conclusion, nous reporterons ici le mail du 19/01/12 de la Chambre d'agriculture (M. Bourdens) relatif à ce compte-rendu de réunion évoquant le fait « que pour une majorité des personnes participant à ce groupe de travail, l'agriculture a été qualifiée d'indispensable à l'équilibre et à la sauvegarde de ces milieux ».

La séance est levée à 20h.

Liste des participants :

- Romain Comas, Cabinet Rivière Environnement, re.comas@orange.fr
- Bertrand Bazin, Cabinet Rivière Environnement, re.bazin@orange.fr

- Nicole Korjanevski, ville d'Ambarès et Lagrave (adjointe au maire) et représentant le Conseil Général de Gironde (président M. Madrelle)
- Aurore Veysset, ville d'Ambarès et Lagrave (chef de projet DSU), aurore.veysset@ville-ambaresetlagrave.fr
- Emilie Laurent, ville d'Ambarès et Lagrave (service urbanisme) elaurent@ville-ambaresetlagrave.fr
- Ludivine Pereira, ville d'Ambarès et Lagrave (chef de projet DSU agenda 21), ludivine.pereira@ville-ambaresetlagrave.fr
- Gérard Lagofun, ville d'Ambarès et Lagrave (adjoint au maire)
- Thibault Marot, SMIDDEST, smiddest.tmarot@orange.fr
- Henri et Madame Cascarra, agriculteurs
- Gilles Beraud Sudreau, adjoint au maire St Vincent de Paul, gillesberaudsudreau@yahoo.fr
- Alain Combe, Syndicat des marais, louloucombe@orange.fr
- Jean Claude Retoret, ASMM, jeanclaude.retoret@wanadoo.fr
- Colette Arnaud, Association Vivre avec le Fleuve, valf1@hotmail.fr
- Thierry Dussenty, Association des amis des marais, thierry.dussenty@orange.fr
- Jean Marc Fontaine, piégeur
- Christian Moulon, agriculteur Ambès, Gaec.delarue@wanadoo.fr
- Bernard Velasquez, ville de St Louis de Montferrand (conseiller)/société Linéenne de Bordeaux, Association des amis des marais, bernard.velasquez@free.fr
- Joseph Migon, garde particulier du syndicat des marais, joseph.migon@orange.fr
- Florence Youbi, S.P.I.P.A., spipa@laposte.net
- Philippe Bourdens, chambre d'agriculture, p.bourdens@gironde.chambagri.fr
- Jean Luc Dezitter, Association des Sauvaginiens des Marais de Montferrand (ASMM), zitservices@orange.fr
- Joel Reynier, association des sauvaginiens, aube03@free.fr
- Alain De Framont, CUB direction nature
- Xavier de Saint Léger, Chambre d'Agriculture et agriculteur, sceasaintleger@wanadoo.fr

